



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Mercredi 26 avril 2023	Heure de départ	19 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 9 °C)	Vent :	6 km/h (Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	2 SC	Inscriptions totales 74/79
Total des paris mutuels	\$216,533			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Nous avons discuté de la sécurité de l'accès à la piste avec le directeur des courses, Peter Andrusek, au sujet des participants qui utilisent la même porte pour accéder à la piste et en sortir. M. Andrusek se penchera sur la question.
- Examen avec le conducteur, Drew Smyth, au sujet de son comportement envers les officiels de courses à la suite de la Course 10, disputée le 26 avril. La décision sera prise en délibéré.
- On a effectué une vérification du protocole du paddock visant à valider l'identité des chevaux à l'aide du lecteur RFID en présence du juge du paddock (Ernie O'Dwyer) et du juge de l'équipement (Ken Guy).

- Des retraits hâtifs (inadmissibles) ont été opérés pour “PREMIER STAR” dans la Course 2, car ce cheval reste sur la liste des juges jusqu’à ce qu’un test de Coggins valide soit présenté, et pour “ROCKINMYDREAM” dans la Course 8, car ce cheval a été réclamé au départ précédent (règle 15.06 de la CAJO).
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges (lésion) du cheval, “TALKIN AGAIN”, de la Course 10.

Courses :

1. Le départ a été retardé à cause du bris d’équipement (crevaison) survenu au #6, “HONEY BEE FIRST”, (Stephane Pouliot).

Reprise du départ comme le #4, “PACIFIC ROLL”, (Jacques Beaudoin), refuse de se tourner. Le #9, “SISTER TWISTER”, (Guy Gagnon), a fait un bris d’allure et a terminé la course en ayant été dépassé par le #4.

Le #9, arrivé en 6^e position, a été placé en 7^e (Règle de la CAJO 22.27).

Le #2, “AUDACITY OF HOPE”, (Jason Gilchrist), devra se qualifier pour les deux bris d’allure survenus dans deux courses consécutives sur une piste rapide. L’entraîneur en a été averti.

Rien d’autre à signaler.

2. Le #4, “MASTER FENCER”, (Jimmy Gagnon), a subi un bris d’équipement (entrave) survenu après le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.

Il a été signalé dans la statistique avec un bris d’équipement.

Il a terminé la course avec de l’équipement brisé.

Enquête sur la performance du #2, “WELLWORTHTHEWAIT”, (Guy Gagnon), qui a fait un bris d’allure avant le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille et est arrivé en 3^e position.

Aucune infraction à la règle sur les bris d’allure n’a été commise par le #2.

Le cheval a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, Dr M. Rocheleau et a été placé sur liste des vétérinaires à court terme (sept jours) pour boiterie.

Rien d’autre à signaler.

Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/2fSjlya4VMg>

3. Le #6, “MONTANABLACKANGEL”, (Pascal Berube), a fait un bris d’allure avant le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille et doit se qualifier pour les bris d’allure dans deux courses consécutives sur une piste rapide.

L’entraîneur en a été averti.

Rien d’autre à signaler.

4. Examen de la performance du #1, "RAYS KREDIT", (Jason Gilchrist), avant le poteau de ¼ de mile en ce qui concerne sa sortie.
Le #1 a heurté un pylône, est passé à l'intérieur d'un autre et a heurté le suivant.
Aucune infraction signalée.

Examen de la performance du #5, "ROCK N ZEUS", (Robbie Robinson), qui s'est échappé après le poteau de ¾ de mile.

Le cheval doit se qualifier pour des bris d'allure survenus dans deux courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Nous avons discuté de la cadence de la course avec le conducteur du #3, "PERFECT DALIANCE", (Mike Healey), au sujet du deuxième quart (26⁴ 57¹ 126² 155¹).

Comme M. Healey n'a pas gêné la progression des chevaux qui le suivaient, et compte tenu de la classe, le jury ne considère pas qu'il y ait eu une infraction à la règle 22.05.01(k) de la CAJO (cadence comparable à la classe).

Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. **Enquête** pour la performance du #5, "DONATOVER", (Stéphane Brosseau), qui a fait un bris d'allure avant le départ. Il n'a pas eu de l'équipement brisé.

Il s'était rendu après le poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton.

Il est réputé avoir reçu un bon départ.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/KGROSN0sFUI>

10. Le #7, "BEST HONEY HANOVER", (Robbie Robinson), a subi un bris d'équipement (crevaison) après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune